

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

Séance n°6 du 13 septembre 2023

Délibération n°DEL2023091303

Objet : modification du nombre de vice-présidents du bureau du PETR du Pays du Ruffécois.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 26
Nombre d'excusés : 8 dont 2 avec pouvoir
Nombre d'absents : 6

Le 13 septembre 2023 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Chenon le 8 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. CROIZARD Christian.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. AGUESSEAU Norbert – M. BEAU Jacques – M. CROIZARD Christian (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – M. DANÈDE Laurent – M. HENTRY Jimmy - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis.

Etaient excusés : M. COMBAUD Renaud (pouvoir à M. CROIZARD Christian) - M. DE LUSTRAC Jean-Marc – Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie.

Etaient absents : M. GUYON Jean-Guy - Mme MANDIN Frédérique - M. VIDAL Laurent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. BARRET Pascal – Mme BELGHALI Lucile - M. CORNUAUD Eric – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale - Mme DELMOND Laurence – M. DUPUIS José - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François (pouvoir de M. BASTIER Thierry) - Mme MOREAU Carole - M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. THOMAS Hubert – VIEYRES-TEILLET Huguette.

Etaient excusés : M. BASTIER Thierry (pouvoir à M. JOBIT Jean-François) - Mme M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Jean-Claude.

Etaient absents : Mme BASTIER Nina - M. MATHIEU Xavier – M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre.

MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS DU BUREAU DU PETR DU PAYS DU RUFFÉCOIS

A la suite du décès de Monsieur Franck BONNET, les membres du Bureau n'ont pas souhaité nommer un nouveau Vice-Président pour être en charge du programme LEADER. Le Président a donc décidé de confier cette responsabilité à Monsieur GEOFFROY, vice-président en charge des relations EPCI et communes, mutualisation, et contrats transversaux, mobilité.

Le Président propose alors aux membres du Comité syndical de modifier le nombre de vice-présidents et de le fixer à 5 au lieu de 6.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5741-1
- Vu la délibération du comité syndical en date du 09/09/2020 qui fixe le nombre de vice-président et des autres membres du bureau du PETR du Pays du Ruffécois.

AR Prefecture

016-200050094-20230913-DEL2023091303-DE
Reçu le 19/09/2023

Le Comité syndical après délibération, par 24 VOIX POUR – 2 CONTRES – 2 ABSTENTIONS :

- **DÉCIDE** de modifier le nombre de vice-président et de le fixer à 5, le nombre des autres membres du bureau restent inchangés.
- **AUTORISE** Laurent DANÈDE, Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification